



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT A LA LABELLISATION E3D DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

2023-2024

Prenant explicitement appui sur les documents d'accompagnement institutionnels pour une mise en œuvre de l'EDD (1) dans les établissements scolaires , le livret d'accompagnement permet d'identifier et de préciser les attendus de la démarche engagée aux différents niveaux de labellisation E3D.

Ce tableau peut servir d'outil d'accompagnement au pilotage de la démarche E3D et par incidence de préparation de la demande de labellisation. Il peut constituer la base d'un tableau/carnet de bord du pilotage d'une démarche E3D utile au chef d'établissement, au référent EDD et/ou au comité EDD.

(1) <https://eduscol.education.fr/1118/la-labellisation-e3d>

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php/liens-officiels/220-vademecum-de-l-education-au-developpement-durable-horizon-2030>

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>Objectifs généraux à atteindre</p> | <p>NIVEAU 1</p> <p>Engagement dans la démarche globale E3D</p> <p>Mise en place des fondamentaux pour favoriser la construction d'une dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement en matière d'éducation au développement durable</p> | <p>NIVEAU 2</p> <p>Approfondissement de la démarche</p> <p>Démarche confortée, pilotage renforcé, objectifs définis, cohérence recherchée à travers un plan d'action, modalités de mise en œuvre fédératrices, formation des personnels, démarche de co-construction avec les partenaires, modalités d'évaluation de la démarche mises en place, construction de la pérennité de la démarche</p> | <p>NIVEAU 3</p> <p>Expertise</p> <p>Des établissements en transition</p> <p>Etablissement scolaire expert en EDD (<i>force de proposition, projets et actions transposables et modélisables</i>)</p> <p>Elèves impliqués et conscients des enjeux du développement durable -Construction de parcours de l'élève EDD</p> <p>Etablissement acteur du développement durable sur son territoire (<i>identification des enjeux de territoire, implication de l'établissement éducatif en lien avec les enjeux et les acteurs de territoire</i>)</p> <p>Evaluation régulière</p> <p>Les partenaires participent à la démarche de l'établissement</p> <p>Projet porté par l'ensemble de la communauté scolaire. Le projet éducatif permet le développement d'une culture commune EDD.</p> |
|--|---|--|---|

Descriptif détaillé des critères à atteindre

➤ Initier et conforter une démarche E3D dans son école ou son établissement

- *Projet d'école ou d'établissement*
- *Projets pédagogiques-pédagogie de projet*
- *En lien avec ODD (enjeux et objectifs à atteindre)*
- *Fonctionnement de l'établissement*
- *Stratégie de pérennisation de la démarche*

-Présentation au Conseil d'Administration ou conseil d'école de l'entrée de l'établissement dans la démarche E3D pour 3 ans.

-Démarche portée par le chef d'établissement.

- Inscription dans le **projet établissement** d'éléments entrant dans une démarche E3D (*projets interdisciplinaires, partenariat, démarche de projet en relation avec les parcours des élèves, axes éducatifs du projet d'établissement relatifs aux finalités de l'EDD – citoyenneté en particulier*).

- Réalisation d'un **état des lieux** (*identification des obstacles et des leviers pour entrer dans une démarche globale E3D en s'appuyant sur les programmes d'enseignement, la vie scolaire, la gestion et maintenance de l'établissement, le territoire*), **définition de priorités et d'objectifs** pour placer l'EDD au cœur du projet éducatif.

-Réalisation de **projets interdisciplinaires et partenariaux** qui s'articulent avec les contenus disciplinaires, la construction des parcours de l'élève et qui intègrent **1 ou plusieurs ODD (Objectifs de Développement Durable)**. La démarche E3D devra **s'adapter aux contextes de l'établissement**, intégrer les structures déjà existantes tout en créant quelques dispositifs propres.

-Inscription de l'EDD dans plusieurs axes éducatifs du **projet d'établissement**.

- Recherche d'une **cohérence éducative autour de l'EDD en termes d'objectifs d'apprentissage** (réussite, bien être, ambition...) **et de réalisations** qui s'inscrivent dans les objectifs du projet d'école /d'établissement.

-Les liens entre le/les ODD d'entrée (et d'autres ODD) sont réalisés et se concrétisent par la **mise en place d'un PLAN D'ACTION et D'EDUCATION annuel** (ou pluri annuel) qui favorise une lisibilité par tous de l'ensemble des projets et actions proposés par les différents acteurs de l'établissement (et pas seulement les éco- délégués) à différents niveaux de classes, structuré s autour d'un projet fédérateur (ODD d'entrée) .

Des fiches action pourront être élaborées pour détailler chaque projet qui s'inscrit dans le Plan d'Action et d'Education (*actions opérationnelles structurant le projet éducatif EDD*) ; La mise en place de **projets rayonnants** sera recherchée pour permettre de fédérer le plus grand nombre et d'aborder plusieurs ODD.

- **Recherche d'outils pour pérennisation de la démarche** (*mention élections des ED dans règlement –valorisation dans les outils d'évaluation –bulletins parcours_ valorisation par 1 cérémonie de l'engagement -Présentation au CA en début d'année du plan d'action et d'éducation EDD*)

-La démarche E3D devient structurante de la politique éducative de l'établissement (*choix affirmé dans le projet établissement*).

- Le ou les projets éducatifs couvrent le plus grand nombre d'ODD dans le cadre de l'Agenda 21. Les actions et les projets sont transférables vers d'autres acteurs et sont dit « remarquables ».

- La démarche E3D **impacte le fonctionnement pédagogique de l'établissement** (*emploi du temps adapté pour faciliter le covoiturage par exemple- plages horaire prévues pour la mise en œuvre de projets en interdisciplinarité. Intégration dans les EDT, temps de concertation pour les éco délégué, les équipes éducatives..*)

-La gestion de l'établissement est modifiée (*déchets, gaspillage alimentaire, économies d'énergie, politique achats alimentaires, produits de nettoyage ...*)

-Les éco-délégués référents et experts impliqués dans les instances décisionnaires (invités permanents).

-L'établissement devient force de proposition pour le territoire et acteurs de territoire (*création d'outils de sensibilisation, d'information, propositions dans le cadre des décisions prises par les instances territoriales en matière d'EDD et de développement durable ...*)

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>➤ Piloter consolider et accompagner la démarche E3D</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Coordination interne</i> • <i>Implication et engagement</i> • <i>Formation</i> • <i>Communication</i> • <i>Evaluation</i> | <p>-Identification d'un réfèrent EDD (<i>levier pour la mise en place de la démarche</i>)</p> <p>-Mise en place d'un COMITE DE PILOTAGE (COFIL) réunissant les membres de la communauté éducative déjà engagés (<i>en relation avec les spécificités du fonctionnement de l'établissement</i>). Le Copil peut s'inscrire dans le CESCE(comité d'éducation à la santé , à la citoyenneté et au développement durable) Le Copil établit les modalités de fonctionnement (<i>composition, temporalité</i>), <i>défini des objectifs à atteindre dans le cadre de la démarche E3D ; réalise un bilan en fin d'année.</i></p> <p>-Des éco- délégués élus dans chaque classe et/ou mise en place d'une stratégie pour susciter une prise de responsabilité chez les élèves (<i>modalités qui permettra de faire émerger les candidatures aux élections l'année suivante</i>). <i>Les élections sont obligatoires pour accéder au niveau 2 de labellisation</i> Stratégie possible à mettre en place pour créer une identité de l'éco- délégué dans l'établissement : mention des élections dans le règlement intérieur de l'établissement, création de logo, affichage des élus...</p> <p>-Formation : définir des besoins en formation des personnels (<i>démarche de projet, démarche globale, ODD</i>), des éco- délégués (<i>correspondant aux compétences attachées à leur mission</i>)</p> | <p>-Légitimité d'un réfèrent EDD reconnu dans sa fonction expert et levier de la démarche.</p> <p>-Le COFIL définit la politique EDD et DD et veille à sa cohérence.</p> <p>-Les éco délégués ont une représentativité au sein des instances décisionnaires de l'établissement (CA-CESCE- autres) relatives aux questions de DD.</p> <p>- Déploiement d'un plan de formation dans l'établissement (après identification des besoins).</p> <p>- Les personnels éducatifs ont suivi des formations EDD individuelles ou collectives.</p> | <p>-Le COFIL intègre les représentants de l'ensemble de la communauté éducative et les acteurs du territoire.</p> <p>-Les éco-délégués ont une représentativité effective dans la gouvernance de l'établissement et des décisions prises.</p> <p>-La démarche E3D est valorisée à travers une communication interne et externe pour partager les expériences, voire pour en développer l'exemplarité.</p> <p>-Les différentes modalités d'évaluation permettent de fixer de nouveaux objectifs .</p> |
|--|--|--|--|

| | | | |
|---|---|---|--|
| | <p>-Mise en place de modalités de valorisation de l'engagement des élèves relatifs au DD (<i>éco- délégués et autres</i>)</p> <p>-Communication à déployer au niveau de l'établissement concernant la démarche globale.</p> | | |
| <p>➤ Une démarche partenariale</p> | <p>Projets pédagogiques mis en place en partenariat (1) (<i>qui peut être ponctuel</i>)</p> <p>Le dialogue avec le ou les partenaires est engagé avec 1 réflexion sur la dimension éducative.</p> | <p>Construction de partenariats réguliers</p> <p>Travail en co-construction avec les partenaires.</p> <p>L'intervention s'inscrit dans une réelle éducation au choix.</p> | <p>Partenariat régulier à développer dans le cadre des enjeux du territoire relatifs à la gestion de l'établissements en particulier (conventions) et/ou qui entraînent la modification du bâti , de la structure de l'établissement et de sa gestion comme par exemple : la végétalisation de la cour</p> |

(1) *Les partenaires qui interviennent auprès du public scolaire doivent avoir un agrément Education Nationale*

(2) *L'intervention de partenaires dans le cadre de projets pédagogiques EDD peut faire l'objet d'un financement dans le cadre du PASS CULTURE (voir liste des partenaires concernés par le PASS Culture sur le site ADAGE) pour le niveau 6eme, 5eme, 4eme, 3eme à la rentrée 2023 2024*